

Acte de cession de parts sociales

COME ON NG 75
Société civile immobilière
Au capital de 1000.00 euros
878 712 058 RCS DE PARIS

Nombre de parts : 100

Siège sociale : 14 Rue Saint-Merri 75004 Paris

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT

MEAUX

Le 27/01/2026 Dossier 2026 00003433, référence 7704P04 2026 A 00215

Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Vingt-cinq Euros

Montant reçu : Vingt-cinq Euros

Entre les soussignés :

- **SASU PARTNERS CONSULTING**
- Au capital de 1000 €
- Dont le siège social est situé au 23 Grande Allée du 12 février 1934 77186 Noisiel.
- Immatriculé au tribunal de commerce de Meaux
- Représentée par Madame FLAYOU Nabila, demeurant au 5 Allée Vlamincq, 93270 Sevrans, née le 16/02/1989 à Vernon (27200), de nationalité Française.

D'autre part

- **SASU NG INVEST**
- Au capital de 1 200 000 €
- Dont le siège social est situé au 23 Grande Allée du 12 février 1934 77186 Noisiel.
- Immatriculé au tribunal de commerce de Meaux
- Représentée par GHOULEM Nabil, demeurant au 14 Rue Jules Ferry 77360 Vaires-sur-Marne, né le 15/01/1980 à Paris, de nationalité Française.

et

- **Monsieur GHOULEM Nabil**
- Demeurant au : 14 Rue Jules Ferry 77360 Vaires-sur-Marne
- Né(e) le 15/01/1980 à Paris 12e
- De nationalité française

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Origine de propriété

SASU NG INVEST est propriétaire de 50 parts (numérotées de 001 à 50), de 10€ chacune libérée totalement de leur valeur nominale, de la SCI COME ON NG 75 au capital de 1000 €.

SASU PARTNERS CONSULTING est propriétaire de 50 parts (numérotées de 51 à 100), de 10€ chacune libérée totalement de leur valeur nominale, de la SCI COME ON NG 75 au capital de 1000 €.

à la suite d'apports en espèces effectués lors de la constitution de la société, ainsi qu'il résulte établi par acte

NG



Service de la publicité foncière
et de l'enregistrement
21 place de l'Europe
77337 MEAUX Cedex
Tél. 01 64 35 32 03

sous seing privé.

Cession

La **SASU PARTNERS CONSULTING** cède et transporte 49 parts sociales à la **SASU NG INVEST**, sous les garanties ordinaires et de droit, qui accepte la part sociale dont il s'agit.

La **SASU PARTNERS CONSULTING** cède et transporte 1 part sociale **Monsieur GHOULEM Nabil**, sous les garanties ordinaires et de droit, qui accepte la part sociale dont il s'agit.

Propriété- Jouissance

Par la présente cession, la **SASU NG INVEST** et **Monsieur GHOULEM Nabil** deviennent propriétaires des parts cédées à compter de ce jour avec tous les droits qui y sont attachés ; ils auront notamment seul droit aux produits desdites parts qui seront mis en distributions postérieurement à ce jour.

A cet effet la **SASU PARTNERS CONSULTING**, cédante, subroge à la **SASU NG INVEST** et à **Monsieur GHOULEM Nabil**, cessionnaire, dans tous ses droits et actions résultant de la possession des parts cédées.

Le prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix total de 500€ dont :

- ❖ 499€ à la **SASU PARTNERS CONSULTING** qui reconnaît les avoir reçus de la **SASU NG INVEST**, et dont elle lui donne ici quittance ;
- ❖ 1€ à la **SASU PARTNERS CONSULTING** qui reconnaît les avoir reçus de **Monsieur GHOULEM**, et dont il lui donne ici quittance ;

Les parties soussignées affirment, sous les peines édictées par l'article 8 de la loi du 18 avril 1918 du code général des impôts, que le présent acte exprime l'intégralité du prix convenu

GARANTIE DES VICES CACHES

Malgré l'engagement pris par les cessionnaires, la **SASU NG INVEST** et **Monsieur GHOULEM**, de prendre les parts sociales relatifs au fonds de commerce de la **SCI COME ON NG 75** dans l'état où il se trouvera au jour de son entrée en jouissance fixé pour le 31/10/2025, et sans garantie de la part du cédant (**SASU PARTNERS CONSULTING**), ceux-ci ne seront pas exonérés des vices cachés prévus à l'article 1641 du Code civil que si ils n'en avaient pas pris connaissance au jour du transfert de propriété prévu en date du 31/10/2025.

CLAUDE DE GARANTIE DE PASSIF

La société cédante certifie l'exactitude des renseignements fournis sur le patrimoine de la **SCI COME ON NG 75** et les principaux engagements contractés par celle-ci à l'égard des tiers. Elle s'engage à prendre à sa charge toutes les dettes qui ne figureraient pas sur la situation comptable communiqué (ou non communiqué) et qui se révéleraient postérieurement à la date de la cession fixée le 31/10/2025, qu'ils s'agissent de dettes fiscales, pénales, ou sociales, et à en effectuer le remboursement à la société ou aux créanciers sociaux.

GARANTIE CONTRE LE DOL

Dans le cas où les dettes dissimulées apparaîtraient postérieurement à la date d'entrée en jouissance, celles-ci constitueraient un dol (vice de consentement) de la part de la société cédante des parts sociales, la **SASU PARTNERS CONSULTING**, sur la personne des acquéreurs « SASU NG INVEST et Mr GHOULEM Nabil » permettant l'annulation de la vente des parts sociales et le remboursement par le cédant du prix de cessions aux acquéreurs.

CLAUSE DE REVISION DE PRIX

Le cessionnaire bénéficie d'une révision de prix, si des dettes importantes se révèlent.

Autorisation de cession

Sont survenu ici :

NG INVEST SASU

PARTNERS CONSULTING SASU

Monsieur GHOULEM Nabil

Ont agréé la nouvelle répartition des associés, par application de l'article L.223-14 du Code du commerce et des statuts.

Déclaration pour l'enregistrement

Pour l'enregistrement, la **SASU PARTNERS CONSULTING**, déclare que les parts cédées lui a été attribuée de son apport en espèces et que la présente cession n'a pas comme conséquence la dissolution de la société.

Il est précisé, en outre que les parts cédés n'assurent pas la jouissance de droits immobiliers.

Fait en six exemplaires originaux

Le 31/10/2025

CEDANT SASU PARTNERS CONSULTING représentée par Madame FLAYOU Nabila

« Lu et approuvé- Bon pour cession de 50 parts- Bon pour quittance »

CESSIONNAIRE SASU NG INVEST représentée par Monsieur GHOULEM Nabil

« Lu et approuvé- Bon pour acceptation de cession de 49 parts- Bon pour quittance »

*lu et approuvé Bon pour acceptation de
cession de 49 parts Bon pour
quittance*
 12

CESSIONNAIRE Monsieur GHOULEM Nabil

« Lu et approuvé- Bon pour acceptation de cession de 1 part- Bon pour quittance »

Lu et approuvé
Bon pour acceptation de cession
de cession de 1 part.
Bon pour quittance

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping initial 'A' followed by several loops and a final horizontal stroke.